

*Substances dangereuses*

réduire les émissions de plomb dans l'environnement et maintenir sous un seuil acceptable l'exposition des Canadiens au plomb.

Chez l'être humain, l'absorption de plomb se fait de deux façons principales. Premièrement, il y a le plomb absorbé naturellement dans les aliments et deuxièmement, il y a l'inhalation de particules en suspension dans l'atmosphère. Le plomb est un élément constitutif normal de la croûte terrestre et on le retrouve à l'état naturel en très petites quantités dans l'eau, le sol et les aliments. La motion du député vise spécifiquement la peinture. Toutefois, rien n'indique que la peinture en elle-même contribue notablement à l'exposition au plomb au Canada, même chez les enfants.

● (1750)

Il est vrai que le public a tendance à associer l'empoisonnement par le plomb à l'ingestion de peinture par les enfants. Il est certain que cette question a reçu beaucoup d'attention aux États-Unis il y a quelques décennies. Avant 1940, le plomb était couramment utilisé dans la peinture à des concentrations bien supérieures à celles que nous avons maintenant. De 1950 à 1970, on a établi cliniquement, aux États-Unis, que les enfants étaient indûment exposés à de fortes concentrations de plomb. Cela venait de l'ingestion de particules de peinture, ou encore de plâtre et de papier peint saturés de peinture au plomb. Ces sources de plomb se trouvaient principalement dans les maisons construites avant 1940.

Suite à cette crise, les États-Unis adoptèrent, en 1978, une limite maximum pour la quantité de plomb présente dans les peintures. Elle fut fixée à 0,06 p. 100.

De plus, on mit sur pied de grands programmes d'hygiène publique pour éliminer la vieille peinture des logements urbains anciens. C'est donc là l'origine de l'inquiétude des gens pour le plomb dans la peinture.

Je pense qu'il faut faire remarquer que le Canada n'a jamais connu les problèmes de santé liés à l'ingestion de peinture au plomb que les États-Unis ont connus. Selon des renseignements de Statistique Canada, anciennement Bureau fédéral des statistiques, compilés à partir de données fournis par les hôpitaux, les cas diagnostiqués d'empoisonnement par le plomb en raison de l'ingestion de peinture sont extrêmement rares.

Ces résultats sont confirmés par les renseignements provenant d'autres sources, notamment les associations médicales, les instances des groupes de défense des consommateurs et la surveillance des plaintes des consommateurs. Il y a donc lieu de penser que les Canadiens sont déjà bien protégés contre le saturnisme par le Règlement d'application de la Loi sur les produits dangereux.

Le Canada possède des mesures de sécurité efficaces destinées à limiter l'exposition des Canadiens, surtout des enfants, au plomb, de quelque source qu'il soit. Elles s'inscrivent dans la politique générale du gouvernement fédéral concernant le plomb qui consiste à contrôler et à réduire les dégagements de plomb dans l'environnement.

La *Loi sur les produits dangereux* dont j'ai déjà parlé, limite les quantités de plomb présentes dans les revêtements liquides. Les peintures vendues aux consommateurs pour usage à l'intérieur ou à l'extérieur des maisons ou sur les meubles ou

les appareils ménagers sont donc réglementés si elles contiennent plus de 0,5 p. 100 de plomb. Je devrais ajouter que l'exposition au plomb dans les milieux de travail au Canada a considérablement diminué au cours des dix dernières années.

Surtout, Environnement Canada a pris des mesures pour réduire considérablement la teneur en plomb de l'essence et même pour éliminer plus tard complètement le plomb de l'essence. C'est très important parce que les véhicules à moteur sont la plus importante source de plomb dans l'environnement.

Le gouvernement prend déjà des mesures efficaces pour protéger les Canadiens des effets mortels du plomb, de quelque source qu'il soit. Dans le domaine de la peinture sur lequel porte la motion du député, la teneur en plomb de la plupart des peintures fabriquées aujourd'hui est déjà bien inférieure au niveau de sécurité actuel de 0,5 p. 100.

Quand on entend parler d'empoisonnements au plomb chez des enfants qui ont ingéré des peintures contenant du plomb, il s'agit invariablement de types de peintures qui n'ont pas été fabriquées en Amérique du Nord depuis plus de 30 ans. La technologie moderne combinée aux restrictions que les fabricants de peinture se sont volontairement imposées a rendu inutiles les restrictions comme celles que propose la motion du député.

Ainsi, c'est de l'anhydride titanique et non du plomb qui entre comme pigment dans les peintures blanches modernes. Par ailleurs, des fabricants ont décidé de leur propre chef d'utiliser des pigments qui ne sont pas à base de plomb. A l'heure actuelle, le plomb n'est utilisé que dans des peintures où son remplacement est difficile à cause de ses propriétés techniques. Selon des analyses effectuées régulièrement par Consommation et Corporations Canada, la teneur en plomb dans la plupart des peintures est bien inférieure à la limite actuelle de 0,5 p. 100.

J'estime que la santé des Canadiens est déjà très bien protégée contre les peintures à base de plomb. Par conséquent, j'estime que la motion d'initiative parlementaire du député de Davenport est superflue et que la Chambre pourrait mieux utiliser ses énergies à s'occuper des problèmes environnementaux et sanitaires plus pressants et plus réels auxquels les Canadiens doivent faire face, notamment la pollution des Grands Lacs et du Niagara.

**Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud):** Madame la Présidente, je tiens à traiter de la motion M-54 d'initiative parlementaire qu'a présentée le député de Davenport (M. Caccia).

Manifestement, cette motion vise l'une des conséquences de la présence du plomb dans l'environnement. Il n'est pas douteux que le plomb est un élément extrêmement toxique aussi bien pour les êtres humains que pour l'environnement. L'exposition à de fortes teneurs de plomb peut causer des symptômes graves et aigus. Par bonheur, les progrès réalisés dans le domaine de l'hygiène industrielle ont à toutes fins pratiques éliminé le saturnisme aigu.

Cependant, le fait d'être exposé d'une façon constante à de faibles niveaux de plomb dans l'environnement est également une source de grande préoccupation. On sait que ces faibles niveaux de plomb empêchent la synthèse de l'hémoglobine. On soupçonne qu'ils ont des effets sur le système neurophysiologique et sur le comportement, ainsi que des effets tératogéniques. Autrement dit, on soupçonne qu'ils peuvent causer du